

CGV-990428

UNIVERSITÉ DE MONCTON

139e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 28 avril 1999 (de 15 h à 20 h)

Réunion tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton
Campus d'Edmundston
Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Greg Allain, Professeur (Moncton)
Bernard Beaudin, Extérieur des régions
Daniel Bélanger, Professeur (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Laurie Boucher, Sud-Est
René Boudreau, Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold, Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Rino Castonguay, Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Louise Comeau, Atlantique (Î.-P.-É.)
David Couturier, Étudiant (Edmundston)
Lucie Lavigne, Nord-Ouest
Soeur Édith Léger, Sud-Est
Alida Léveillé-Brown, Nord-Est
Yanick Pagé, Extérieur du N.-B. (Montréal)
Fernande Paulin, Professeure (Shippagan)
Mildred Pinet, Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard, Sud-Est
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Sébastien Roy, Étudiant (Shippagan)
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Jean-Eudes Sénéchal, Nord-Ouest
Jocelyne Vienneau, Nord-Est

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M

Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Daniel Godbout, directeur, Service des finances Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Claudette Trudeau, directrice générale des services universitaires (DGSU) Moncton
Soumaya Yacout, présidente, Comité consultatif des femmes du Campus de Moncton
Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Annette Boucher, Jeannot Castonguay, Thérèse Landry-Martin, Léonce Losier, Antonine Maillet

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	4
7.1 Lettre du président de la FÉÉCUM, René Boudreau	4
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-981128	4
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	5
9.1 (12.2.4) Maison écologique	5
9.2 (19) Système Banner	5
9.3 (20) Axes de développement du Campus de Shippagan	6
10. BUDGET 1999-2000	6
11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-990115 ET CEX-990312	9
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX	9
12.1 CEX-990115	9
12.1.1 Lettre de Bruno Pondant	9
12.2 CEX-990312	9
12.2.1 Directeur de la Chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable	9
12.2.2 Bourses d'études - Campus de Moncton	9
12.2.3 Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton	10
12.2.4 Rapport sur les processus et les structures académiques - plan d'action	10
12.2.5 Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur	11
12.2.6 Sommet de la francophonie	11
12.2.7 Nom donné aux édifices : Campus d'Edmundston	12
12.2.8 Test antidopage	12
12.2.9 Admissions en médecine	12

13. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR 12
- 13.1 Lettre de René Boudreau 12
- 13.2 Nominations 13
14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-990217 14
15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ 14
- 15.1 Évaluation des programmes de science infirmière 14
- 15.2 Évaluation du programme de Maîtrise ès arts en psychologie 15
- 15.3 Mineure pluridisciplinaire en beaux-arts 15
- 15.4 Création d'un programme combiné LL.B.-M.E.E. 15
- 15.5 Implantation d'un nouveau programme de B.Sc. multidisciplinaire 16
- 15.6 Implantation de programmes coop : biochimie, biologie, chimie, informatique, mathématiques et physique 16
16. SUIVI DES RÉUNIONS SAC-981204 ET SAC-990305 16
- 16.1 SAC-981204 16
- 16.2 SAC-990305 17
17. COMITÉ DE PLACEMENT 17
- 17.1 Rapport d'étape 17
- 17.2 Nomination 17
18. DOYEN DE LA FACULTÉ DES ARTS : NOMINATION 17
19. PLAN STRATÉGIQUE 18
20. PLAN DE RECRUTEMENT 18
21. RECONNAISSANCE 19
22. RAPPORT DU RECTEUR 19
23. AFFAIRES NOUVELLES 19
24. PROCHAINE RÉUNION 19
25. CLÔTURE 19

DOCUMENTS

- Document A : Ordre du jour adopté A (1)
- Document B : Lettre du président de la FÉÉCUM, René Boudreau B(1-3)
- Document C : Budget 1999-2000 C(1-38)
- Document D : Procès-verbal CCJ-990217 D(1-112)
- Document E : Comité de placement E(1-2)
- Document F : Plan stratégique F(1-27)
- Document G : Rapport du recteur G(1-10)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur la Toile à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

1. OUVERTURE

Le président, Dennis Savoie, commence la réunion à 15 h 5 et souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite l'assemblée à se recueillir et à penser aux personnes qui sont décédées récemment : Marie-Jeanne Viel, mère de Marie-Paule Martin, Carmen Viel et Viateur Viel; Alma Boutot-Landry, mère de Colette Landry Martin; Claude Collette, frère de Lucille Collette; Julien Daigle, étudiant au Département de philosophie.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Jean-Eudes Sénéchal de Grand-Sault; René Boudreau, étudiant au Campus de Moncton; Soumaya Yacout, présidente du Comité consultatif des femmes du Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Une modification est apportée à l'ordre du jour : le point 18, *Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur : nominations*, sera traité immédiatement après le point 12.

R : 01-CGV-990428

Greg Allain, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 Lettre du président de la FÉÉCUM, René Boudreau

Voir le Document B, p. 1-3

Cette lettre sera traitée au point 13.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-981128

À la page 12, avant la proposition R : 19-CGV-981128, il faudrait lire : Un membre demande que cette proposition que le Comité exécutif fait au Conseil des gouverneurs soit scindée en propositions distinctes. Selon son interprétation, l'année sabbatique a été accordée à un des professeurs sans que les dates prévues par la convention collective soient respectées.

R : 02-CGV-990428

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-981128 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

Note de la secrétaire des instances : la proposition R : 28-CGV-981128 (p. 15, point 14) a été adoptée à l'unanimité.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV

9.1 (12.2.4) Maison écologique

Le recteur rappelle aux membres que le Conseil a adopté une proposition dans laquelle l'Université posait les conditions préalables à la réalisation du projet. Ces conditions ont été communiquées à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et les discussions se sont poursuivies. Il est entendu que l'Université ne peut s'engager à fournir des fonds. Le groupe Shaw de la Nouvelle-Écosse, qui a une filiale au Nouveau-Brunswick, aura la responsabilité de construire la maison écologique selon le plan établi. La SCHL demande un suivi hebdomadaire de ce dossier; on souhaite que le projet se réalise. Une entente tripartite doit être signée par la SCHL, l'Université et le groupe

Shaw. La SCHL continue le travail de mise au point de son engagement financier; l'Université n'a donc pas de proposition de la SCHL quant à l'entente qui serait signée.

R : 03-CGV-990428

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs donne au Comité exécutif le pouvoir d'autoriser le recteur à signer l'entente concernant le projet de la Maison écologique. »

Discussion

- La proposition sous-entend que le Comité exécutif aura l'occasion d'étudier le dossier avant que l'entente soit signée.
- Le groupe Shaw s'engage à construire la maison. Après cette étape, une corporation autonome en gèrera l'installation et verra à ce que les fonds nécessaires aux activités qui en dépendent soient assurés. Le groupe est donc partenaire pour ce qui est de la construction de la maison, et commanditaire du projet.
- L'installation devrait être prête pour le Sommet; les travaux commenceront probablement à la fin du mois de mai. Le Comité exécutif sera consulté d'ici là.
- Le coût du projet s'élève à près de 500 000 dollars; la SCHL pourrait verser jusqu'à 180 000 dollars. D'autres entreprises de construction fourniront également des matériaux.

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9.2 (19) Système Banner

La VRARH informe les membres que le module étudiant sera en vigueur le 1er mai 1999.

9.3 (20) Axes de développement du Campus de Shippagan

Le vice-recteur du Campus de Shippagan souhaite savoir si l'Université a l'intention de définir sa position quant aux recommandations contenues dans le rapport Gaudet.

Discussion

- Ce rapport contient des recommandations qui touchent le Campus de Shippagan, plus particulièrement ses relations avec le CCNB; des responsabilités ont été confiées au vice-recteur de ce Campus, qui était membre du Comité Gaudet. L'Université se prononcera sur la question lors d'une prochaine réunion du Comité exécutif.

- Le ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture ainsi que le ministère des Pêches et Océans ont mis sur pied un groupe de travail chargé de préparer des recommandations s'adressant au gouvernement.

- Les recommandations du rapport Gaudet s'inscrivent dans la même perspective que les recommandations contenues dans le document portant sur les axes de développement du Campus de Shippagan.

10. BUDGET 1999-2000

Voir le Document C, p. 1-38

Le président du Conseil précise aux membres les raisons pour lesquelles le paramètre voulant que le budget soit équilibré n'a pas été respecté :

- 1) le ministère de l'Éducation a fait savoir à l'Université qu'il souhaitait que l'augmentation des droits de scolarité n'excede pas le taux d'inflation;
- 2) l'Université et le gouvernement en sont arrivés à une entente : l'augmentation a été fixée à 5 pour cent;
- 3) des membres du Comité exécutif (Mildred Pinet, Laurie Boucher, Jean-Bernard Robichaud, Dennis Savoie) ont rencontré le Conseil d'administration de la FÉÉCUM; la Fédération demandait que l'Université s'en tienne à une augmentation équivalente au taux d'inflation;
- 4) le Comité de finance, après avoir longuement étudié la question, a accepté que l'administration prépare un budget qui ne soit pas équilibré.

La VRARH présente le budget aux membres. Puisque les subventions et les droits de scolarité déterminent les revenus de l'Université, la première partie de l'exposé portera sur ces deux aspects. Le budget de chacun des campus sera ensuite étudié.

Subventions gouvernementales - La première partie de la page 34 donne le détail des subventions gouvernementales pour l'ensemble de l'Université. Il est à noter que, sous «subventions générales», la subvention fixe et la subvention spéciale - université francophone sont distinguées afin qu'il soit possible de suivre l'évolution de cette dernière. Le total des subventions gouvernementales s'élève, pour la prochaine année, à 43 825 290 dollars, ce qui représente une augmentation de 1,86 pour cent. La deuxième partie de la page 34 présente la répartition de ces sommes entre les trois campus. Cette répartition est calculée selon une formule préétablie : pour la prochaine année, Moncton reçoit 78 pour cent, Edmundston 13 pour cent et Shippagan 9 pour cent du montant des subventions.

Discussion

- Il est difficile de comparer la subvention fixe de l'Université avec celle des autres universités; par exemple, le gouvernement a calculé le coût relié à la création des programmes de science infirmière et cette subvention est maintenant intégrée.
- Le taux d'augmentation des subventions accordées à l'Université est moins élevé que pour les autres universités.
- La formule utilisée pour répartir les subventions entre les campus est définie par la CESPM. Il serait difficile de s'entendre sur une autre formule; si un campus est favorisé, un autre sera forcément défavorisé. Les difficultés que connaissent les campus sont comparables.

Analyse des frais - La page 4 présente une analyse des frais : droits de scolarité, autres frais, logement. Les droits de scolarité augmentent de 5 pour cent, c'est-à-dire de 140 dollars pour les étudiantes et les étudiants canadiens et de 240 dollars pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Il y a eu quelques augmentations sous « autres frais ». Cependant, le coût de 20 dollars relié à l'accès aux activités et installations culturelles et sportives est peu élevé si on le compare à celui qu'on trouve ailleurs. Les frais de logement sont compétitifs et même un peu plus bas que ceux qu'exige le secteur privé.

(**Note** : Dans la section « autres frais », il faudrait remplacer AECUS par AEUMAS.)

Discussion

- Il aurait fallu faire le constat suivant : en 10 ans, les droits de scolarité ont doublé. Une partie de la dette est assumée par les étudiantes et les étudiants. Le pourcentage d'augmentation des droits de scolarité est élevé.
- Tout le monde est sensible aux problèmes que constituent l'endettement étudiant et l'accès aux études postsecondaires. La hausse prévue doit être mise en contexte : les droits de scolarité, à l'Université de Moncton, sont les plus bas au pays. Les pressions devraient s'exercer auprès des deux niveaux de gouvernement, qui sont les instances qui décident des subventions, afin que le financement soit accru et que le système de prêts et bourses soit amélioré.
- Une hausse de 10 pour cent des droits de scolarité aurait été nécessaire pour que le budget ne soit pas déficitaire et que l'Université s'acquitte totalement des coûts du programme de retraites anticipées.
- L'examen des droits de scolarité des autres universités doit se faire parallèlement à celui de leur situation financière.
- Quand l'Université connaîtra les subventions gouvernementales qu'elle obtiendra pour une période de trois ans, elle pourra faire des projections, pour la même période, en ce qui touche les droits de scolarité.

Campus de Moncton - La page 6 présente les revenus en droits de scolarité, en subventions, et les autres revenus. Les entreprises auxiliaires désignent les résidences. Le total des revenus s'élève à 52 millions de dollars. La page 7 présente les dépenses. Celles qui touchent le volet académique - enseignant équivalent à 27 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,9 pour cent. Il a fallu tenir compte des changements d'étape (800 000 \$) et de l'ajout de quatre postes. La convention collective prévoit que les postes laissés vacants à la suite des départs causés par le programme de retraites anticipées devront être comblés progressivement à partir du 30 juin 1999. Un des postes créés est rattaché à la Maîtrise en environnement (une partie de ces coûts est assumée par la Chaire K.-C.-Irving), un autre est rattaché à la Faculté des sciences sociales. Le Campus de Moncton accorde 15 congés sabbatiques (de type A, puisque le type B n'existe plus). Les dépenses reliées au secteur non académique comprennent les sommes consacrées au répertoire interactif, au passage à l'an 2000, à l'achat d'une lisseuse, au recrutement. Un montant de 235 636 dollars, qui aurait dû être consacré au remboursement du programme de retraites anticipées, a été reporté en 2000-2001.

Discussion

- Les revenus engendrés par le CEPS et l'aréna n'ont pas beaucoup augmenté. Le fait que l'accent soit mis sur le recrutement a des répercussions sur les activités s'adressant au grand public. Il faudrait insister sur les activités d'été (juin, juillet et août).
- La masse salariale devait être allégée, ce que le programme de retraites anticipées a permis. Les syndicats ont accepté que des postes restent vacants pendant un certain temps, ou qu'ils soient temporairement remplacés. Il y a là une économie à long terme. Mais les postes laissés vacants par les départs à la retraite ne pouvaient être éliminés.
- La clause stipulant que les postes devaient être comblés à partir du 30 juin 1999 est surprenante. Chaque poste ne devait-il pas faire l'objet d'une évaluation? Il n'est pas possible de reporter certains cours indéfiniment. Rares sont les universités qui peuvent offrir les mêmes programmes avec un corps professoral si restreint : la qualité de l'enseignement est une donnée qui doit être prise en considération.
- La lisseuse coût cher; l'Université essaiera de trouver un commanditaire.
- Les retraites anticipées ont permis des économies; sans ce programme, la masse salariale serait beaucoup plus importante qu'elle l'est présentement.

Campus d'Edmundston - Les pages 8 et 9 présentent les revenus et les dépenses. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants a augmenté. Il faut préciser que l'adoption de la politique d'équité en matière d'emploi a fait en sorte que l'affichage des postes coûte plus cher; ce budget a triplé pour les trois campus.

Campus de Shippagan - Les pages 10 et 11 montrent les revenus et les dépenses. Le Campus a connu une baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Discussion - ensemble du budget

•Présenter un budget déficitaire n'était pas le premier choix du Comité de finance. Le déficit, pour l'année qui se termine, est de 295 000 dollars, ce qui s'ajoute à celui qui est prévu l'an prochain.

R : 04-CGV-990428

Georges Bouchard, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 1999-2000 tel que présenté. »

•L'an passé, il avait été entendu que l'Université devait s'attaquer au problème de l'augmentation des frais de scolarité. Prévoir un plan financier de trois ans est une bonne idée; tout le monde saura à quoi s'attendre. Il faudra réfléchir aux raisons pour lesquelles l'Université attire moins d'étudiantes et d'étudiants que d'autres établissements qui exigent des frais parfois deux fois plus élevés. Il faudrait aussi trouver des moyens pour rentabiliser les installations des campus, maximiser leur utilisation.

•L'augmentation du fonds de bourse aurait pu être plus importante. Il faut continuer à mettre l'accent sur les bourses et le recrutement. Le fonds de bourse a été augmenté dans les trois campus. L'équilibre entre l'augmentation des droits de scolarité et celle du budget en fonds de bourse a été conservé.

•Il importe de définir les véritables besoins de l'Université. La faible augmentation de ses budgets peut mettre en péril la qualité de ses programmes.

•Distinguer subvention de base et subvention spéciale est important.

•On dit que les jeunes francophones qui étudient à l'Université de Moncton sont pauvres et que les droits de scolarité doivent être moins élevés. Il faudrait des chiffres pour appuyer cette affirmation. L'an passé, lors de la campagne de sensibilisation, des statistiques avaient été présentées concernant les revenus moyens par comté, par ville, etc. Ces données pourraient être mises à jour.

•Certaines installations laissent à désirer : le Comité de finance et le Comité exécutif doivent en être conscients.

•Si son budget était augmenté de 5 millions de dollars, l'Université pourrait répondre pleinement aux normes de qualité. La réflexion sur ce sujet a été amorcée en Régie et au Comité exécutif. L'infrastructure pose un problème auquel il faut s'attaquer.

•Accroître les revenus de l'Université signifie intensifier le lobbying auprès du gouvernement et du secteur privé.

•Adopter un budget déficitaire est inquiétant.

Vote sur R04 Contre 1 Abstentions 3 ADOPTÉE

Greg Allain, Daniel Bélanger et Fernande Paulin souhaitent que leur abstention soit notée.

Pause de 17 h 20 à 17 h 42

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-990115 ET CEX-990312

R : 05-CGV-990428

Laurie Boucher, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-990115 et CEX-990312.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

12.1 CEX-990115

12.1.1 (6) Lettre de Bruno Pondant

Le Comité exécutif a répondu à cette lettre en précisant que le processus utilisé pour désigner l'étudiante ou l'étudiant qui siégerait au Comité exécutif devait être défini. Le Comité exécutif fera le suivi de la question lors de sa prochaine réunion.

12.2 CEX-990312

12.2.1 Directeur de la Chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable

R : 06-CGV-990428

Bernard Beaudin, appuyé par André Richard, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de la directive administrative adoptée par le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion CGV-951209 et compte tenu des objectifs visés par cette directive, **Louis Lapierre** soit nommé directeur de la Chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004.* »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

12.2.2 Bourses d'études - Campus de Moncton

R : 07-CGV-990428

Édith Léger, appuyée par Louise Comeau, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université intitulé Engagement d'une personne ayant obtenu une bourse de recrutement et compte tenu des objectifs visés par cet article,*

*1) une bourse d'études (15 000 \$) soit accordée à **Andrée Roy** pour l'année universitaire 1999-2000 (du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000) afin de lui permettre d'entreprendre les études nécessaires à l'obtention d'un doctorat en systèmes d'information organisationnelle; et*

*2) une bourse d'études (15 000 \$) soit accordée à **Monique Levesque** pour l'année universitaire 1999-2000 (du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000) afin de lui permettre d'entreprendre les études nécessaires à l'obtention d'un doctorat en sciences comptables ou dans un domaine connexe. »*

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

12.2.3 Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton

R : 08-CGV-990428

Greg Allain, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« *Que, pour faire suite à la recommandation 3-19981218 votée par le Comité de retraite du régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton, tout professeur, professeure ou bibliothécaire qui entre au service de l'employeur sur une base régulière et à plein temps à compter du 1er avril 1999 doit participer au régime de pension dès le premier jour coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'engagement.»*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12.2.4 Rapport sur les processus et les structures académiques - plan d'action

Le VRER précise que, lors de la réunion du Sénat académique de décembre 1998, 19 des 27 recommandations contenues dans le rapport sur les processus et les structures académiques ont été acceptées; cependant, les recommandations concernant les structures ont été rejetées. Le Comité exécutif, qui a discuté du dossier, a voté une proposition voulant qu'une étude externe de la structure des unités académiques soit faite.

R : 09-CGV-990428

Alida Léveill -Brown, appuy e par Georges Bouchard, propose :

« Que le recteur ait le mandat de retenir les services d'une experte ou d'un expert externe afin qu'elle ou il  tudie   fond la structure des unit s acad miques de l'Universit  et fasse les recommandations appropri es. »

Discussion

- L' tude ne devrait pas co ter plus de 20 000 dollars.
- Si cette recommandation est accept e par le Conseil, la collaboration du S nat sera requise; le rapport a  t  soumis aux deux instances. Il est donc entendu que la collaboration et l'avis du S nat acad mique seront demand s en cours de processus.
- Il faut un contexte   cette proposition. L'objectif de l' tude doit faire partie du mandat de l'experte ou de l'expert externe. La structure actuelle rend la communication avec les responsables de facult , le corps professoral, etc. plus facile; il existe une logique derri re le fait que les unit s soient petites et il faut penser aux cons quences qu'auraient les changements sur la qualit  acad mique et sur le moral du personnel. La consultation avec le S nat, les unit s acad miques, les associations  tudiantes et professorales est importante et doit faire partie du mandat qui sera confi    la personne choisie pour faire l' tude.
- Il faut tenir compte de la comp titivit  et de la productivit  des unit s acad miques.

Vote sur R09 Abstention 1 ADOPT E

12.2.5 Comit  consultatif de s lection de la rectrice ou du recteur

Puisque le pr sident du Conseil des gouverneurs provient de l'ext rieur des r gions, il serait possible qu'une des r gions ne soit pas repr sent e dans la composition du Comit . Apr s discussion, le Comit  ex cutif a adopt  une proposition selon laquelle le nombre de membres nomm s par le Conseil passerait de trois   quatre.

R : 10-CGV-990428

Georges Bouchard, appuy  par Marcel Bujold, fait la proposition suivante :

Attendu qu'il faut s'assurer qu'il y ait une repr sentation des gouverneurs de chaque r gion,

« que la composition du prochain Comit  consultatif de s lection de la rectrice ou du recteur soit modifi e, c'est- -dire que le nombre de membres du Conseil des gouverneurs passe de trois   quatre, afin que les trois r gions soient repr sent es. »

Discussion

•Si le Conseil augmente le nombre de ses membres, le Sénat devra en faire autant. Le Sénat a déjà élu les membres de ce comité. L'équilibre entre les deux instances doit être maintenu.

•Si une région n'est pas représentée, elle se sentira exclue.

Vote sur R10 Pour 12 Contre 6 Abstention 3 ADOPTÉE

Jean-Bernard Robichaud, Louise Comeau et David Couturier souhaitent que leur abstention soit notée.

12.2.6 Sommet de la francophonie

Il s'agit d'un point d'information qui sera reporté. Il est précisé, pour répondre à un membre qui s'interroge sur le déficit prévu de 200 000 dollars (p. 14 du procès-verbal du CEX), que l'Université dépensera ce qu'elle recevra en subventions.

12.2.7 Nom donné aux édifices : Campus d'Edmundston

R : 11-CGV-990428

Lucie Lavigne, appuyée par Alida Léveillé-Brown, propose :

*1) Que la section bibliothèque de l'édifice sciences-bibliothèque soit nommée **Bibliothèque Rhéa-Larose**;*

*2) que la section sciences de l'édifice sciences-bibliothèque soit nommée **Pavillon Louis-A.-LeBel**;*

*3) que la résidence étudiante soit nommée **Pavillon Louis-Cyr**. »*

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

12.2.8 Test antidopage

L'Université a adopté, il y a quelques années, sa propre politique antidopage. Cependant, l'Union sportive interuniversitaire canadienne (USIC) lui a fait savoir que cette politique contrevenait à sa propre politique et qu'elle n'accréditait pas le laboratoire fournissant les résultats des tests administrés par l'Université. L'Université a donc choisi de respecter les exigences de l'USIC.

R : 12-CGV-990428

Bernard Beaudin, appuyé par André Richard, propose :

« Que l'Université abandonne la pratique des contrôles internes antidopage par tests ciblés et qu'elle s'en remette à l'USIC pour la collecte et l'analyse des échantillons, et la prise des sanctions nécessaires, et que la politique antidopage de l'Université soit modifiée en conséquence. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

12.2.9 Admissions en médecine

Un comité représentant les trois constituantes a étudié cette question et a déposé un rapport. Les membres ont discuté avec les responsables des facultés de médecine où s'inscrivent les étudiantes et les étudiants provenant de l'Université de Moncton. La cote Z est conservée. Cependant, le comité recommande que, lorsque les dossiers sont compilés et acheminés à une instance centrale, le calcul de la cote soit examiné et que les observations appropriées soient transmises aux facultés de médecine.

COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU

RECTEUR: NOMINATIONS

13.1 Lettre de René Boudreau

Dans une lettre adressée au président du Conseil des gouverneurs, le président de la FÉÉCUM, René Boudreau, propose une modification à la composition de ce comité pour faire en sorte que la présidente ou le président des associations étudiantes puisse en faire partie. Il ne s'agit pas de changer ce que le Sénat a déjà adopté, mais bien de modifier la politique.

René Boudreau, appuyé par Georges Bouchard, propose :

« Que la section 1.3, Composition du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur, soit modifiée de la façon suivante :

Le Comité compte sept (7) membres

Présidente ou président du Conseil, président ou présidente, d'office;

3 membres du Conseil, nommés par le CGV;

3 membres du Sénat, nommés par le Sénat.

Au moins une étudiante ou un étudiant représentant une association étudiante et une professeure ou un professeur représentant une association professorale doivent siéger à ce comité consultatif.

Le comité choisit son ou sa secrétaire à l'intérieur ou à l'extérieur du Comité. Le ou la secrétaire siège avec voix consultative. »

Vote sur P12 Pour 1 Contre 18 Abstentions 2 REJETÉE

13.2 Nominations

Le Sénat a nommé les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur : Gary Long (Edmundston), Isabelle McKee-Allain (Moncton) et Ian Foucher (Moncton).

R : 13-CGV-990428

Mises en candidature :

Fernande Paulin Proposée par Jocelyne Vienneau

André Richard Proposé par Édith Léger

Jeannot Castonguay Proposé par Lucie Lavigne

Mildred Pinet Proposée par Laurie Boucher

R : 14-CGV-990428

Laurie Boucher, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« Que les nominations cessent. »

Vote sur R14 Abstention 1 ADOPTÉE

Jean-Bernard Robichaud souhaite que son abstention soit notée.

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-990217

Voir le Document D, p. 1-112

R : 15-CGV-990428

Marcel Bujold, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-990428. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

15.1 Évaluation des programmes de science infirmière

Cette recommandation fait suite à l'évaluation des programmes en science infirmière et demande que soient apportées certaines modifications. Le Sénat a approuvé cette recommandation.

R : 16-CGV-990428

Édith Léger, appuyée par Laurie Boucher, propose :

« Que l'école des sciences infirmières réseau (en tenant compte de l'ensemble de ses ressources professorales et financières),

effectue les ajustements nécessaires au programme de baccalauréat afin que celui-ci réponde davantage aux besoins de la société et aux normes nationales d'agrément, et les présente aux autorités compétentes de l'Université pour approbation;

tout en respectant les objectifs de formation du programme, détermine les éléments qui doivent demeurer communs pour l'ensemble du réseau ainsi que les quelques éléments du programme autour desquels chaque campus peut ajouter sa marque;

en collaboration avec l'Éducation permanente et à la suite des analyses de besoins appropriées, ajuste les programmes de perfectionnement et élabore un plan d'action de cinq ans.

Que l'Université, en collaboration avec l'École des sciences infirmières réseau,

clarifie la structure administrative de l'École réseau;

finalise et approuve le document précisant le fonctionnement de l'École réseau. »

Discussion

- Des comités travaillent à préciser de quelle façon l'Université pourra répondre aux attentes et tenir compte des préoccupations de l'évaluatrice. Les instances appropriées seront ultérieurement saisies des conclusions de ce travail.

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

15.2 Évaluation du programme de Maîtrise ès arts en psychologie

Quand la création du programme de doctorat a été acceptée, l'évaluateur a recommandé que soit revu le programme de maîtrise afin d'assurer une meilleure concordance entre le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat. La première partie de la recommandation est déjà chose faite. La seconde, qui concerne l'ajout d'un quinzième poste, a été acceptée au

moment où le programme de doctorat a été approuvé. Le Sénat a adopté cette recommandation.

R : 17-CGV-990428

Greg Allain, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que la Faculté des sciences sociales entreprenne les démarches nécessaires pour soumettre au Sénat académique du 5 mars 1999 les modifications au programme de maîtrise en psychologie en précisant notamment :

les conditions d'admission au programme;

la façon dont le programme proposé remplit les conditions pour offrir la formation clinique;

la cohérence de la formation entre les programmes de maîtrise et de doctorat (curriculum et exigences des thèses).

Que l'Université, dans l'année d'implantation du Doctorat en psychologie, ajoute le 15^e poste professoral au Département de psychologie. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

15.3 Mineure pluridisciplinaire en beaux-arts

R : 18-CGV-990428

Bernard Beaudin, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la mineure pluridisciplinaire en beaux-arts, nonobstant le règlement 2.3.1. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

15.4 Création d'un programme combiné LL.B.-M.E.E.

Il existe déjà deux programmes combinés avec l'École de droit à l'Université. La législation, dans le domaine de l'environnement, est de plus en plus présente. Le programme est d'une durée de quatre ans.

R : 19-CGV-990428

Greg Allain, appuyé par André Richard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme combiné LL.-B.-M.E.E., Baccalauréat en droit et Maîtrise en études de l'environnement, incluant la création du cours DR 3543, Problèmes juridiques actuels II. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

15.5 Implantation d'un nouveau programme de B.Sc. multidisciplinaire

L'Université offre déjà un baccalauréat multidisciplinaire en arts. Le baccalauréat multidisciplinaire en sciences pourra répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants qui souhaitent avoir une formation en sciences plus générale.

R : 20-CGV-990428

Georges Bouchard, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat ès sciences multidisciplinaire. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

15.6 Implantation de programmes coop : biochimie, biologie, chimie, informatique, mathématiques et physique

L'implantation de programmes coop répond à un souhait exprimé par le Conseil des gouverneurs. Les programmes ne sont pas modifiés; des stages y sont ajoutés.

R : 21-CGV-990428

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création des programmes coop dans les disciplines suivantes : biochimie, biologie, chimie, informatique, mathématiques et physique; il est entendu que les quatre années des programmes sont offertes à Moncton et que les deux premières sont offertes à Shippagan et à Edmundston. »

Discussion

•Les stages ont lieu à la fin de la deuxième, de la troisième et de la quatrième année. Les programmes coop s'adressent aux trois campus.

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

16. SUIVI DES RÉUNIONS SAC-981204 et SAC-990305

16.1 SAC-981204

Lors de cette réunion, les membres ont étudié les recommandations contenues dans le rapport sur les processus et les structures académiques. Ils se sont également prononcés sur les candidatures proposées par le Comité de sélection des grades honorifiques.

Doctorats honorifiques

Moncton

Herménégilde Chiasson Doctorat *honoris causa* en lettres

Roméo Savoie Doctorat *honoris causa* en arts visuels

Marilyn Trenholme Counsell Doctorat *honoris causa* en études familiales

Tran Van Khê Doctorat *honoris causa* en musicologie

Edmundston

Réginald Nadeau Doctorat *honoris causa* en sciences biomédicales

Shippagan

Armand Lavoie Doctorat *honoris causa* en éducation musicale

Professeure et professeurs émérites : Moncton

Léandre Bourque Professeur émérite d'administration

Auréa Cormier Professeure émérite de nutrition

Melvin Gallant Professeur émérite de lettres

Brian Newbold Professeur émérite de chimie

Victor Ross Professeur émérite de génie

Claude Roussel Professeur émérite d'arts visuels

16.2 SAC-990305

Le Sénat a étudié diverses propositions concernant les programmes. Il s'est également prononcé sur les trois candidatures que lui proposait le Comité de sélection des grades honorifiques en vue d'une cérémonie distincte de remise de doctorats honorifiques qui se tiendra, à Moncton, le 15 juin 1999.

Dyane Adam Doctorat *honoris causa* en psychologie

Arsène Després Doctorat *honoris causa* en science politique

Bernard Pivot Doctorat *honoris causa* en journalisme

17. COMITÉ DE PLACEMENT

Voir le Document E, p. 1-2

17.1 Rapport d'étape

Le président du Comité de placement, Yanick Pagé, présente le rapport d'étape aux membres.

17.2 Nomination

R : 22-CGV-990428

Yanick Pagé, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que Paul Bérubé soit nommé membre (représentant le Nord-Ouest) du Comité de placement.* »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

Discussion

•La nouvelle politique de placement, qui prévoit pour le fonds de dotation une proportion de 40 pour cent du portefeuille en actions, sera avantageuse. Des détails seront fournis aux membres lors de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs; ils seront informés des travaux du Comité de placement.

18. DOYEN DE LA FACULTÉ DES ARTS : NOMINATION

La procédure courte, telle que prévue par la politique de sélection des cadres, a été utilisée. Le Comité a fait les consultations nécessaires et le résultat est très positif.

R : 23-CGV-990428

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que Zénon Chiasson soit nommé doyen de la Faculté des arts pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004.* »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

19. PLAN STRATÉGIQUE

Voir le Document F, p. 1-27

Le recteur commence sa présentation en précisant que ce plan a fait l'objet de discussions au Sénat académique qui l'a, par la suite, accepté. Ce plan a été conçu par la Régie, mais il s'appuie sur divers travaux réalisés au cours de la durée du plan précédent. Le plan proposé s'étend sur une période de cinq ans et demande la participation de chacune des unités académiques qui doivent définir de quelle façon elles atteindront l'objectif stratégique. Accroître la qualité académique est l'objectif qui constitue le noyau de ce plan qui, par ailleurs, touche diverses mesures visant à faire de l'Université de Moncton un milieu de qualité.

Discussion

- Le problème que constitue la transition entre l'école secondaire et la première année universitaire est pris en considération. Au cours du plan précédent, une étude et un suivi avaient été faits afin de déterminer les difficultés que connaissent les étudiantes et les étudiants de première année. Des mesures ont été prises : les activités « Comment ça va? » et « Supair » ont été créées; le point 4.1.2 vise précisément cette clientèle.

- Cette préoccupation sera prise en considération dans le plan des unités. Le plan de recrutement révèle que le taux de rétention moyen, au cours des six dernières années, a été de 88 pour cent. L'objectif visé est de 90 pour cent.

- Rendre un tel plan opérationnel demande que des moyens soient mis à la disposition des personnes qui y participent.

- Ce plan sera-t-il évalué? Des efforts seront-ils faits pour éviter que les élèves choisissent d'autres universités? Il est clair que la capacité de maintenir les infrastructures actuelles repose sur la taille de la clientèle que l'Université peut attirer. L'accent doit être mis sur le recrutement et sur ce qui rend l'Université attrayante. Le plan présente une vision dont l'Université n'a pas nécessairement les moyens; mais cette vision lui permet d'orienter ses démarches auprès des bailleurs de fonds. Quant à l'évaluation du plan, elle se fera notamment par l'évaluation de l'atteinte des objectifs que l'administration ou le recteur s'est fixés; ces objectifs touchent la population étudiante, plus précisément le recrutement. Elle se fera aussi par l'évaluation du travail qu'accomplira chaque unité en vue d'atteindre les objectifs contenus dans le plan.

- Le rapport sur les processus et les structures académiques renfermait une proposition concernant la reddition des comptes. Un processus est en marche, dans les unités, et une proposition sera soumise au Sénat pour adoption. Chaque unité présentera son plan et des suivis seront faits.

R : 24-CGV-990428

Louise Comeau, appuyée par André Richard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le Plan stratégique tel que présenté. »

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

20. PLAN DE RECRUTEMENT

Afin que les membres puissent consacrer à l'étude de ce plan le temps nécessaire, le VRER suggère que le point soit reporté à la prochaine réunion.

R : 25-CGV-990428

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Greg Allain, propose :

« Que le Plan de recrutement soit déposé jusqu'à la prochaine réunion. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

21. RECONNAISSANCE

Beaucoup d'événements se déroulent à l'Université. Certains, d'ordre universitaire ou personnel, méritent les félicitations du Conseil. Le président souhaiterait que le Conseil félicite de façon officielle, au moyen d'une proposition adoptée en bonne et due forme, les personnes ayant accompli des actions méritoires. Ce point sera abordé ultérieurement

(**Note** : Le Conseil des gouverneurs tient à féliciter les Aigles bleus et les Anges bleus pour leur récente victoire.)

22. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document G, p. 1-10

Le recteur présente les grandes lignes de son rapport en insistant plus particulièrement sur les sections « Bourses du millénaire » et « Impact des subventions de Patrimoine canadien ».

23. AFFAIRES NOUVELLES

Un membre indique que, depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, deux faits se sont produits dont le Conseil aurait dû être avisé avant le grand public : 1) l'augmentation de cinq pour cent des droits de scolarité (certains membres ont appris cette nouvelle à la lecture des journaux); 2) la publication d'une étude révélant que 70 pour cent des étudiantes, à l'Université, ont déjà été victimes de harcèlement sexuel. Il faudrait peut-être qu'il y ait une discussion afin que soit clarifiée la relation existant entre l'administration et le Conseil des gouverneurs.

Discussion

•Le Comité exécutif et le Comité de finance discuteront du premier point, qui sera abordé lors d'une prochaine réunion du Conseil. Quant au deuxième, il en sera question à la prochaine réunion du Conseil.

•Il faut noter que les résultats de cette étude auraient dû être nuancés, ce qui, dans un premier temps, n'a pas été fait. Il reste que le harcèlement est un phénomène grave, peu importe les chiffres : un cas est déjà trop; l'Université s'en préoccupe et c'est d'ailleurs pour cela qu'elle a adopté une politique en la matière. La conseillère en matière de harcèlement devrait normalement assister à la prochaine réunion du Conseil et fournir aux membres plus de détails sur la question.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 19 juin 1999, à Shippagan.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 20 h.

Contresigné le _____

_____ Dennis Savoie, président

_____ Line Leduc, secrétaire des instances